



remise en main
nouve le 19/02
à 08h26 au
service RH

A Branges, le 19 février 2024

Monsieur le Directeur,
De LDC Bourgogne
71500 Branges

Objet : Droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes et au libertés individuelles

Monsieur le directeur,

Les élus CGT au CSE soussignés ont été informés par les salariés qu'il existe une atteinte à la santé physique et mentale des salariés du service de la découpe poulets.

Une atteinte à la santé physique par :

- Des douleurs
- Des risques d'Accidents du travail
- Un travail de plus en plus dur
- Des horaires de plus en plus conséquents
- Des salariés de plus en plus fatigués
- Des salariés ont subi des violences physiques

Une atteinte à la santé mentale par :

- De nombreux salariés de plus en plus stressés
- Des salariés de plus en plus énervés
- Des salariés qui disent venir au travail avec la boule au ventre
- Des salariés ont proféré des menaces verbales

Les élus CGT au CSE sont allés sur le terrain et ont multiplié les contacts auprès des salariés du service pour croiser les informations. Les réponses des salariés nous ont confirmé qu'il existe une réelle atteinte à la santé physique et mentale des salariés du service de la découpe poulets.

- Il manque des effectifs par rapport à l'organisation du travail qui existait jusqu'alors.
- Les cadences sont trop élevées par rapport aux personnel réduit sur les postes de travail.
- Il existe une confusion des tâches de travail à accomplir entre salariés occupant une même fonction. À creuser, mais il semblerait que ce problème vienne des personnes qui effectuent des remplacements et mélangent leurs tâches de travail en fonction de leur poste occupé sur le moment.
- Il existe un problème de management. Les liens hiérarchiques sont confus, partagés, les salariés ne savent plus trop qui commande qui, ou qui a la priorité sur qui.
- Il y a des cas de favoritisme qui dégradent sérieusement l'ambiance de travail. Les relations extraprofessionnelles n'ont rien à voir et surtout rien à faire sur le lieu de travail.
- Les heures de travail sont trop élevées. Certains salariés ont plus de 100 heures de modulation à leur compteur alors que l'accord 35 heures prévoit qu'il ne peut pas y avoir plus de 60 Heures au maximum.

Monsieur le Directeur, cette situation est grave et il y a déjà eu un problème sérieux et grave lundi 12 février en fin de matinée dans le service découpe poulets. Nous ne voulons pas qu'un nouvel incident ne se reproduise, ni que les salariés victimes d'un problème d'organisation du travail ne soient sanctionnés.

De plus vendredi 16 février lors du CSE, seuls les élus CGT ont évoqué le problème de l'atelier "découpe Poulets", aucun autre élu n'a dénoncé les mauvaises conditions de travail des salariés comme il est habituel en réunion. Mais le pire a été franchi avec les interventions des élus CFDT qui ont osé dire que "dorénavant tout allait mieux" et "qu'il ne s'agissait que d'un problème psychologique parce que vous n'aviez pas pris le temps d'expliquer la démarche aux salariés" !

Certes vous avez annoncé un renfort temporaire d'effectifs dans les 2 équipes, mais sans préciser pour quoi faire. Comme nous l'avons développé précédemment, l'effectif n'est pas le seul problème !

Et comme à votre habitude, vous n'avez, de manière délibérée, donné aucune précision en CSE sur vos mesures, la situation n'est donc pas réglée ni résolue !

En conséquence, la santé physique et mentale des salariés étant grandement mise à mal, conformément à l'article L. 2312-59 du code du travail, nous élus CGT au CSE soussignés, vous saisissons pour vous notifier par écrit que nous faisons un « Droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale » dans le service de « la découpe poulet ».

Conformément à la législation en vigueur, vous devez procéder « sans délai » à une enquête avec les élus signataires du droit d'alerte, et prendre les dispositions nécessaires pour remédier à la situation.

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas le temps ou pas l'envie de faire l'enquête sans délai avec les signataires, nous vous informons que nous irons commencer l'enquête seuls et sans délai car la situation est grave, et devient urgente.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

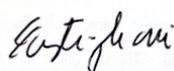
Corinne BRIDE
Élue CGT titulaire au CSE



Christelle PICAUD
Élue CGT titulaire au CSE



Aurélien Castiglioni
Élue CGT titulaire au CSE



Marcel Allagnat
Élue CGT titulaire au CSE



Copie pour information :

- Inspecteur du Travail
- Agent Contrôleur de la CARSAT
- Médecin du Travail
- Aux salariés